

SNCB: un service minimum déjà contesté

■ Le projet de loi du ministre François Bellot suscite des réserves en sens divers.

Faute d'accord avec les syndicats, le ministre de la Mobilité, François Bellot (MR) a décidé de passer en force avec son projet de loi sur le service minimum à la SNCB. Il compte en effet déposer prochainement un texte sur la table du gouvernement.

Selon les informations parues vendredi dans plusieurs quotidiens, le texte prévoit qu'en cas de conflit social, les organisations syndicales informent les directions de la SNCB et du gestionnaire d'infrastructure Infrabel du dépôt d'un préavis de grève huit jours ouvrables avant la date de l'action. Si les discussions n'aboutissent pas, les agents devraient, quatre jours ouvrables avant la date de la grève, informer les directions qu'ils participeront ou non au mouvement d'action.

Une fois leur option arrêtée, les cheminots ne peuvent plus changer d'avis, sauf pour une raison impérieuse. Si le cheminot qui avait indiqué qu'il travaillerait ne se présente pas à son poste le jour de l'action, il écoperait d'une sanction disciplinaire.

Pour ce qui est du service garanti, les deux directions devront arrêter un plan alternatif de transport pour le jour J, en fonction du nombre d'agents s'étant déclarés disponibles. S'il n'y a pas assez d'agents pour assurer le service en toute sécurité, il ne sera pas assuré, mais les dirigeants du groupe fer-

roviaire devront informer les navetteurs 24 heures à l'avance.

Grèves sauvages

L'association "Navetteurs.be" exprime de sérieuses réserves par rapport au texte tout en prenant ses distances avec les mouvements de grève à la SNCB qui ne pénalisent que les usagers. "Les récents incidents sur le réseau et la suppression de nombreux trains ont démontré le chaos que pourrait engendrer la mise en place d'un service minimum avec notamment des trains bondés engendrant un inconfort et des risques pour la sécurité des voyageurs", a commenté Gianni Tabbone, porte-parole de l'association. L'association craint aussi moins de flexibilité pour les travailleurs devant se rendre sur leur lieu de travail sous prétexte que certains trains circulent.

Plus radical, le SNI, un syndicat d'indépendant, estime que le projet ne va pas assez loin. "Un service minimal garanti en cas de grève ne serait pas possible et les sanctions sont risibles", juge-t-il.

A l'inverse, pour Marianne Lerouge, responsable générale CSC Transcom secteur rail, ce texte va trop loin. Et passe à côté de l'objectif. "Certains politiciens font croire que cela va arrêter la grève sauvage. Cela ne sera pas le cas. Ce texte vise uniquement les grèves avec préavis. Les mouvements d'humeur seront toujours bien là demain si le dialogue social n'est pas bon. Or les problèmes de fonds sont toujours présents", estime la représentante syndicale.

AvC

"Les récents incidents sur le réseau et la suppression de nombreux trains ont démontré le chaos que pourrait engendrer un service minimum."

Gianni Tabbone

Porte-parole de "Navetteurs.be"